



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire
Auvergne-Rhône-Alpes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 avril 2024

UNE FEUILLE ROUTE ESS POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Cette semaine, la Préfecture de région et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes, ont présenté officiellement la feuille de route de l'ESS 2024 de l'État en région, élaborée en concertation avec la CRESS et l'UDES. Et ce, en présence de Maxime BADUEL, délégué ministériel à l'ESS, Sylvain PELLETERET, secrétaire général adjoint aux affaires régionales, Nicolas PLANCHON, co-président de la CRESS et Guy BABOLAT, délégué régional de l'UDES.

Cette présentation a été réalisée à l'occasion du lancement régional des 10 ans de la loi ESS, en présence d'une trentaine de partenaires et adhérents de la CRESS : collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat en région et réseaux ESS.

Plusieurs axes stratégiques pour promouvoir et développer l'ESS en AURA

L'État souhaite s'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour répondre aux enjeux de transition écologique, démographique, sanitaire et numérique, et anticiper ou accompagner leurs impacts en matière d'emploi, de qualification et de compétence.

Les ambitions de l'État se déclinent en cinq axes repris dans le plan d'action 2024 en région Auvergne Rhône-Alpes :

- Axe 1 - Promouvoir l'ESS, ses principes, ses valeurs, ses réalisations ;
- Axe 2 - Consolider et développer les initiatives des acteurs de l'ESS sur la transition écologique ;
- Axe 3 - Promouvoir l'ESS pour un développement socio-économique équilibré des territoires ;
- Axe 4 - Emploi durable, métiers d'avenir ;
- Axe 5 - Bien grandir, bien vieillir.

[Retrouvez l'intégralité de la feuille de route dans le document ci-joint.](#)

Avec l'appui des services déconcentrés

Pour rappel, l'Etat en région a souhaité accompagner le développement de l'ESS en s'appuyant sur les moyens de ses politiques publiques. Cette feuille de route vise à afficher ses priorités en matière d'accompagnement des acteurs de l'ESS et à en préciser les modalités, en partage avec ses services déconcentrés, et de manière interministérielle. Pour chaque axe, des actions ont été identifiées, ainsi que les différentes entités qui seront mobilisées. On peut citer le SGAR, l'ADEME, la DREETS, la DREAL, la DRAJES, France Travail, la DRAAF ou encore l'ARS

10 ans après la loi ESS, l'occasion de réfléchir collectivement à l'avenir de l'ESS

En ligne de mire, le Congrès national d'ESS France et l'organisation d'événements fédérateurs en région, pour écrire collectivement le futur de l'ESS. Afin de pouvoir imaginer comment ce "mode d'entreprendre et de

développement" peut et doit contribuer à une société plus juste, capable de préserver le vivant et d'oxygéner la citoyenneté. Des événements seront annoncés prochainement dans cette perspective.

Rappel du poids de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes

Près de 330 000 emplois

Près de 28 000 établissements employeurs

700 000 bénévoles réguliers dans des associations (employeuses ou non employeuses).

11 % de l'emploi salarié dans la région (plus de 17 % dans certains départements).

CONTACTS PRESSE

Cabinet de la préfète de région

Fabien DESPINASSE - 07 86 85 61 42

pref-communication@rhone.gouv.fr

CRESS Auvergne-Rhône-Alpes

Marion AZEVEDO - 07 57 47 95 27

mazevedo@cress-aura.org